

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 07 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BAZILLE, 2^{ème} vice-président,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie en date du 11 mars 2022 acceptant la prise en charge du portage foncier de l'opération 924674 - 27 - GRAND BOURGTHEROULDE « FRICHE RENAULT CENTRE VILLE » ;

Sous réserve de la délibération de la commune de Grand-Bourgtheroulde sollicitant la modification de l'opération, s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans, et autorisant le Maire à signer une convention d'interventions,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter, à la demande de la commune de Grand-Bourgtheroulde, l'extension de périmètre de l'opération 924674 - 27 - GRAND BOURGTHEROULDE « FRICHE RENAULT CENTRE VILLE », afin d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n°77, sise sur la commune de Grand-Bourgtheroulde, d'une contenance globale de 758 m², dans le cadre d'un projet de logements.

De sortir du périmètre de l'opération susmentionnée les parcelles cadastrées section AM n°15, 16 et 190, sises sur la commune de Grand-Bourgtheroulde, directement maîtrisées par le partenaire, et sur lesquelles l'EPF de Normandie n'a plus vocation à intervenir.

D'autoriser le Directeur Général à signer avec la Commune de Grand-Bourgtheroulde une convention d'interventions relative à cette opération.

Le 2^{ème} Vice-Président du Conseil
d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


Alain BAZILLE

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


Gilles GAL

07 MARS 2025

Délibération approuvée

A Rouen, le

Le Préfet



**L'adjoite au secrétaire général
pour les affaires régionales
responsable du pôle
Politiques Publiques**


Corinne GOILLOT